

RÔLE ET MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Formation non certifiante

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la structure dans laquelle est accueilli l'usager. Lors de cette formation, les participants seront sensibilisés à l'importance de pouvoir participer directement ou indirectement à cette instance. Ils en comprendront la finalité et pourront s'exercer à pouvoir y participer activement.

OBJECTIFS

- Connaître l'objet "Conseil de la Vie Sociale" ;
- Identifier la place du CVS dans les instances régulant la vie dans l'établissement ;
- Acquérir les notions de citoyenneté et de représentation ;
- Comprendre ses missions ;
- Comprendre son rôle et son statut de représentant ;
- Savoir quel comportement adopter lors des réunions.

CONTENU DE FORMATION

- Préparer une réunion, consulter ses collègues, préparer des questions, restituer l'information ;
- Savoir quel comportement adopter avant, pendant et après le Conseil ;
- Écouter et reformuler ;
- Élaborer un questionnaire pour recueillir un avis ;
- Argumenter et motiver un avis ;
- Transmettre fidèlement une opinion.

ET APRÈS ?

Suites de parcours formations courtes de professionnalisation :
"Mieux communiquer avec les autres et mieux travailler ensemble" et
"Droits devoirs et citoyenneté"

LE + IRFA

- Un label Qualité reconnu, une équipe pédagogique et administrative à votre écoute, une démarche pédagogique proche des réalités professionnelles.
- Du matériel professionnel, des espaces dédiés aux stagiaires, équipements informatiques.

BON À SAVOIR

- 🕒 14 heures
- 📅 En Intra
- 📍 Formation Continue • Présentiel

PUBLIC CONCERNÉ

Travailleurs en situation de handicap

PRÉREQUIS

- -

ACCESSIBILITÉ

- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Jeux. Photo langage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Formation réalisée en intra sur demande
- Pour plus d'informations, contacter Jean-François LOUBIES : jfloubies@irfabfc.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Début de formation : auto-positionnement des stagiaires.
- Fin de formation : évaluation des acquis et de la satisfaction (questionnaire et échange collectif).
- Après la formation : remise d'une attestation individuelle et transmission d'un bilan aux employeurs.

FINANCEMENT

- Nous consulter - tarif sur devis
- Plan de développement des compétences
- Prise en charge opco

RÉSULTAT & SATISFACTION

- Taux de réussite : 100 %
- Taux de satisfaction stagiaires : 96 %
- Taux d'atteinte des objectifs : donnée disponible dès la prochaine session